



1400, boul. René-Lévesque Est, bureau A-53-1, Montréal (Qc) Canada H2L 2M2
Téléphone 514 597.3636 Télécopieur 514 597.3633

Le 21 décembre 2006

M. Claude Doucet,
Directeur de la politique de distribution et de concurrence
CRTC
1 Promenade du Portage,
Hull (Québec)
J8X 4B1

**OBJET : RAPPORT DE DÉPENSES RELIÉES À LA PRODUCTION ORIGINALE
CANADIENNE D'ARTV POUR 2006**

Monsieur Doucet,

La chaîne ARTV est tenue par condition de licence de soumettre au CRTC au plus tard le 31 décembre de chaque année un rapport donnant le détail des dépenses reliées à la production originale canadienne. Vous pouvez consulter à cet effet l'article 24 de la décision 2000-386 ainsi que l'article 4 c) de l'annexe de la même décision dont voici un extrait.

c) La titulaire doit soumettre, au plus tard le 31 décembre de chaque année, un rapport donnant le détail des dépenses reliées à la production originale canadienne, incluant les montants alloués à la production indépendante i) à Montréal, ii) dans les régions hors Montréal et iii) hors Québec. Le rapport doit aussi faire état des dépenses totales pour la production originale provenant de l'extérieur du Québec.

Vous trouverez ci-joint le rapport pour l'exercice terminé le 31 août 2006.

N'hésitez pas à me contacter si des informations supplémentaires vous étaient nécessaires.

Salutations sincères,

Gilbert Morin
Contrôleur, ARTV

p-j.



**Rapport des dépenses reliées à la production originale canadienne
pour l'exercice terminé le 31 août 2006**
(Base de production et base de dépense)

	<i>Coûts selon la base de production</i> 1	<i>Coûts selon la base de dépense</i> 2
I Production originale indépendante³		
Toute la production originale indépendante Montréal	2 231 378	2 275 428
Toute la production originale indépendante dans les régions hors Montréal	334 000	275 816
Toute la production originale indépendante hors Québec	637 000 ⁴	592 556
Toute la production originale indépendante	<u>3 202 378</u>	<u>3 143 800</u>
II Production originale interne		
Toute la production originale interne	448 900	448 900
III Autres productions originales (Productions Radio-Canada et Télé-Québec pour ARTV)		
Toutes les autres productions originales Montréal	0	0
Toutes les autres productions originales dans les régions hors Montréal	0	114 864
Toutes les autres productions originales hors Québec	0	0
Toutes les autres productions originales	<u>0</u>	<u>114 864</u>
Toute la production originale	<u>3 651 278</u>	<u>3 707 564</u>
Total de la production originale Montréal	2 680 278	2 724 328
Total de la production originale dans les régions hors Montréal	334 000	390 680
Total de la production originale hors Québec	637 000	592 556
Total de la production originale	<u>3 651 278</u>	<u>3 707 564</u>
Production originale Montréal en % du total	73%	73%
Production originale dans les régions hors Montréal en % du total	9%	11%
Production originale hors Québec en % du total	17% ^{5,6}	16%
Total de la production originale	<u>100%</u>	<u>100%</u>

Notes :

¹ Base de production : coût brut (non amorti) des émissions dont la période de licence débute dans l'exercice.

² Base de dépense : coûts de production amortis dans l'exercice. C'est la base cohérente avec les résultats publiés au rapport annuel et aux états financiers.

³ Exclut les productions originales en 2e fenêtre sur ARTV.

⁴ Le CRTC exige qu'au moins 200 000\$ soit consacré à la production originale indépendante canadienne hors Québec (Décision 2000-386 Annexe article 4 c)

⁵ Le CRTC exige qu'au moins 20% des budgets annuels de production originale canadienne soient consacrés à des émissions produites à l'extérieur du Québec à compter de l'an 5 (Décision 2000-386 Annexe article 4 c)

⁶ Cette condition sera rencontrée en moyenne au cours des exercices 2005-2006 à 2008-2009.



1400, boul. René-Lévesque Est, bureau A-53-1, Montréal (Qc) Canada H2L 2M2
Téléphone 514 597.3636 Télécopieur 514 597.3633

Le 19 décembre 2005

M. Claude Doucet,
Directeur de la politique de distribution et de concurrence
CRTC
1 Promenade du Portage, Terrasses de la Chaudière
Hull (Québec)
J8X 4B1

**OBJET : RAPPORT DE DÉPENSES RELIÉES À LA PRODUCTION ORIGINALE
CANADIENNE D'ARTV POUR 2005**

Monsieur Doucet,

La chaîne ARTV est tenue par condition de licence de soumettre au CRTC au plus tard le 31 décembre de chaque année un rapport donnant le détail des dépenses reliées à la production originale canadienne. Vous pouvez consulter à cet effet l'article 24 de la décision 2000-386 ainsi que l'article 4 c) de l'annexe de la même décision dont voici un extrait.

c) La titulaire doit soumettre, au plus tard le 31 décembre de chaque année, un rapport donnant le détail des dépenses reliées à la production originale canadienne, incluant les montants alloués à la production indépendante i) à Montréal, ii) dans les régions hors Montréal et iii) hors Québec. Le rapport doit aussi faire état des dépenses totales pour la production originale provenant de l'extérieur du Québec.

Vous trouverez ci-joint le rapport pour l'exercice terminé le 31 août 2005.

N'hésitez pas à me contacter si des informations supplémentaires vous étaient nécessaires.

Salutations sincères,

Gilbert Morin
Contrôleur, ARTV

p.j.



**Rapport des dépenses reliées à la production originale canadienne
pour l'exercice terminé le 31 août 2005**
(Base de production et base de dépense)

	<i>Coûts selon la base de production</i> 1	<i>Coûts selon la base de dépense</i> 2
I Production originale indépendante ³		
Toute la production originale indépendante Montréal	2 267 833	2 481 579
Toute la production originale indépendante dans les régions hors Montréal	367 000	143 840
Toute la production originale indépendante hors Québec	555 000 ⁴	489 693
Toute la production originale indépendante	<u>3 189 833</u>	<u>3 115 112</u>
II Production originale interne		
Toute la production originale interne	167 586	167 586
III Autres productions originales (Productions Radio-Canada et Télé-Québec pour ARTV)		
Toutes les autres productions originales Montréal	0	0
Toutes les autres productions originales dans les régions hors Montréal	0	196 888
Toutes les autres productions originales hors Québec	0	14 587
Toutes les autres productions originales	<u>0</u>	<u>211 475</u>
<i>Toute la production originale</i>	<u><u>3 357 419</u></u>	<u><u>3 494 173</u></u>
<i>Total de la production originale Montréal</i>	2 435 419	2 649 165
<i>Total de la production originale dans les régions hors Montréal</i>	367 000	340 728
<i>Total de la production originale hors Québec</i>	555 000	504 280
<i>Total de la production originale</i>	<u><u>3 357 419</u></u>	<u><u>3 494 173</u></u>
<i>Production originale Montréal en % du total</i>	73%	76%
<i>Production originale dans les régions hors Montréal en % du total</i>	11%	10%
<i>Production originale hors Québec en % du total</i>	17% ^{5,6}	14%
<i>Total de la production originale</i>	<u><u>100%</u></u>	<u><u>100%</u></u>

Notes :

¹ Base de production : coût brut (non amorti) des émissions dont la période de licence débute dans l'exercice.

² Base de dépense : coûts de production amortis dans l'exercice. C'est la base cohérente avec les résultats publiés au rapport annuel et aux états financiers.

³ Exclut les productions originales en 2e fenêtre sur ARTV.

⁴ Le CRTC exige qu'au moins 200 000\$ soit consacré à la production originale indépendante canadienne hors Québec (Décision 2000-386 Annexe article 4 c)

⁵ Le CRTC exige qu'au moins 15% des budgets annuels de production originale canadienne soient consacrés à des émissions produites à l'extérieur du Québec (Décision 2000-386 Annexe article 4 c)

⁶ Moyenne de 15% au cours des 4 premières années de la licence.



1400, boul. René-Lévesque Est, bureau A-53-1, Montréal (Qc) Canada H2L 2M2
Téléphone 514 597.3636 Télécopieur 514 597.3633

Le 21 décembre 2004

M. Claude Doucet,
Directeur de la politique de distribution et de concurrence
CRTC
1 Promenade du Portage, Terrasses de la Chaudière
Hull (Québec)
J8X 4B1

**OBJET : RAPPORT DE DÉPENSES RELIÉES À LA PRODUCTION ORIGINALE
CANADIENNE D'ARTV POUR 2004**

Monsieur Doucet,

La chaîne ARTV est tenue par condition de licence de soumettre au CRTC au plus tard le 31 décembre de chaque année un rapport donnant le détail des dépenses reliées à la production originale canadienne. Vous pouvez consulter à cet effet l'article 24 de la décision 2000-386 ainsi que l'article 4 c) de l'annexe de la même décision dont voici un extrait.

c) La titulaire doit soumettre, au plus tard le 31 décembre de chaque année, un rapport donnant le détail des dépenses reliées à la production originale canadienne, incluant les montants alloués à la production indépendante i) à Montréal, ii) dans les régions hors Montréal et iii) hors Québec. Le rapport doit aussi faire état des dépenses totales pour la production originale provenant de l'extérieur du Québec.

Vous trouverez ci-joint le rapport pour l'exercice terminé le 31 août 2004.

N'hésitez pas à me contacter si des informations supplémentaires vous étaient nécessaires.

Salutations sincères,

Gilbert Morin
Contrôleur, ARTV

p.j.



**Rapport des dépenses reliées à la production originale canadienne
pour l'exercice terminé le 31 août 2004**
(Base de production et base de dépense)

	<i>Coûts selon la base de production</i> 1	<i>Coûts selon la base de dépense</i> 2
I Production originale indépendante³		
Toute la production originale indépendante Montréal	2,942,555	2,336,574
Toute la production originale indépendante dans les régions hors Montréal	137,000	111,634
Toute la production originale indépendante hors Québec	285,000	274,980 ⁴
Toute la production originale indépendante	<u>3,364,555</u>	<u>2,723,188</u>
II Production originale interne		
Toute la production interne	265,721	339,406
III Autres productions originales (Productions Radio-Canada et Télé-Québec pour ARTV)		
Toutes les autres productions originales Montréal	0	6,667
Toutes les autres productions originales dans les régions hors Montréal	430,798	165,098
Toutes les autres productions originales hors Québec	25,000	105,508
Toutes les autres productions originales	<u>455,798</u>	<u>277,273</u>
Toute la production originale	<u>4,086,074</u>	<u>3,339,867</u>
Total de la production originale Montréal	3,208,276	2,682,647
Total de la production originale dans les régions hors Montréal	567,798	276,732
Total de la production originale hors Québec	310,000	380,488
Total de la production originale	<u>4,086,074</u>	<u>3,339,867</u>
Production originale Montréal en % du total	79%	80%
Production originale dans les régions hors Montréal en % du total	14%	8%
Production originale hors Québec en % du total	8%	11% ^{5,6}
Total de la production originale	<u>100%</u>	<u>100%</u>

Notes :

¹ Base de production : coût brut (non amorti) des émissions dont la période de licence débute dans l'exercice.

² Base de dépense : coûts de production amortis dans l'exercice. C'est la base cohérente avec les résultats publiés au rapport annuel et aux états financiers.

³ Exclut les productions originales en 2e fenêtre sur ARTV.

⁴ Le CRTC exige qu'au moins 200 000\$ soit consacré à la production originale indépendante canadienne hors Québec (Décision 2000-386 Annexe article 4 c)

⁵ Le CRTC exige qu'au moins 15% des budgets annuels de production originale canadienne soient consacrés à des émissions produites à l'extérieur du Québec (Décision 2000-386 Annexe article 4 c)

⁶ Un projet de 96k a été refusé par Téléfilm Canada (Passion sans entracte II) en 2003-2004. Cette décision et l'abandon de l'émission Palmarès sont responsables du faible 8% en production régionale pour 2003-2004. Cependant, au cours des trois premières années le ratio est en moyenne de 14%. Pour 2004-2005, ARTV a déjà des ententes avec des producteurs indépendants hors Québec pour une valeur d'environ 500k, ce qui devrait porter la moyenne sur les 4 premières années au delà de la condition de 15%.

514 597 3636

514 597 3633

www.artv.ca

ARTV

Le 23 décembre 2003

M. Claude Doucet,
Directeur de la politique de distribution et de concurrence
Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes
1 Promenade du Portage,
Terrasses de la Chaudière
Hull (Québec)
J8X 4B1

**OBJET : RAPPORT DE DÉPENSES RELIÉES À LA PRODUCTION ORIGINALE
CANADIENNE D'ARTV POUR 2003**

Monsieur Doucet,

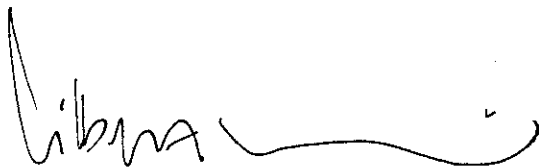
La chaîne ARTV est tenue par condition de licence de soumettre au CRTC au plus tard le 31 décembre de chaque année un rapport donnant le détail des dépenses reliées à la production originale canadienne. Vous pouvez consulter à cet effet l'article 24 de la décision 2000-386 ainsi que l'article 4 c) de l'annexe de la même décision dont voici un extrait.

c) La titulaire doit soumettre, au plus tard le 31 décembre de chaque année, un rapport donnant le détail des dépenses reliées à la production originale canadienne, incluant les montants alloués à la production indépendante i) à Montréal, ii) dans les régions hors Montréal et iii) hors Québec. Le rapport doit aussi faire état des dépenses totales pour la production originale provenant de l'extérieur du Québec.

Vous trouverez ci-joint le rapport pour l'exercice terminé le 31 août 2003

N'hésitez pas à me contacter si des informations supplémentaires vous étaient nécessaires.

Salutations sincères,



Gilbert Morin
Contrôleur, ARTV

p.j.



**Rapport des dépenses reliées à la production originale canadienne
pour l'exercice terminé le 31 août 2003**

(Base de production et base de dépense)

	<i>Coûts selon la base de production</i> 1	<i>Coûts selon la base de dépense</i> 2
I Production originale indépendante		
Toute la production originale indépendante Montréal	2,270,400	1,499,845
Toute la production originale indépendante dans les régions hors Montréal	70,000	45,407
Toute la production originale indépendante hors Québec	236,000	197,550 ³
Toute la production originale indépendante	<u>2,576,400</u>	<u>1,742,802</u>
II Production interne		
Toute la production interne	614,887	587,366
III Autres productions originales (Productions Radio-Canada et Télé-Québec pour ARTV)		
Toutes les autres productions originales Montréal	16,000	29,569
Toutes les autres productions originales dans les régions hors Montréal	205,095	294,032
Toutes les autres productions originales hors Québec	226,811	268,804
Toutes les autres productions originales	<u>447,906</u>	<u>592,405</u>
Toute la production originale	<u><u>3,639,193</u></u>	<u><u>2,922,573</u></u>
Total de la production originale Montréal	2,901,287	2,116,780
Total de la production originale dans les régions hors Montréal	275,095	339,439
Total de la production originale hors Québec	462,811	466,354
Total de la production originale	<u><u>3,639,193</u></u>	<u><u>2,922,573</u></u>
Production originale Montréal en % du total	80%	72%
Production originale dans les régions hors Montréal en % du total	8%	12%
Production originale hors Québec en % du total	13%	16% ⁴
Total de la production originale	<u><u>100%</u></u>	<u><u>100%</u></u>

Notes :

¹ Base de production : coûts des émissions mises en production dans l'exercice.

² Base de dépense : coûts de production amortis dans l'exercice. C'est la base cohérente avec les résultats publiés au rapport annuel et aux états financiers.

³ Le CRTC exige qu'au moins 200 000\$ soit consacré à la production originale indépendante canadienne hors Québec (Décision 2000-386 Annexe article 4 c)

⁴ Le CRTC exige qu'au moins 15% des budgets annuels de production originale canadienne soient consacrés à des émissions produites à l'extérieur du Québec (Décision 2000-386 Annexe article 4 c)



514 597 3636

514 597 3633

www.artv.ca

Le 16 décembre 2002

M. Claude Doucet,
Directeur de la politique de distribution et de concurrence
Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes
1 Promenade du Portage,
Terrasses de la Chaudière
Hull (Québec)
J8X 4B1

**OBJET : RAPPORT DE DÉPENSES RELIÉES À LA PRODUCTION ORIGINALE
CANADIENNE D'ARTV POUR 2002**

Monsieur Doucet,

La chaîne ARTV est tenue par condition de licence de soumettre au CRTC au plus tard le 31 décembre de chaque année un rapport donnant le détail des dépenses reliées à la production originale canadienne. Vous pouvez consulter à cet effet l'article 24 de la décision 2000-386 ainsi que l'article 4 c) de l'annexe de la même décision dont voici un extrait.

c) La titulaire doit soumettre, au plus tard le 31 décembre de chaque année, un rapport donnant le détail des dépenses reliées à la production originale canadienne, incluant les montants alloués à la production indépendante i) à Montréal, ii) dans les régions hors Montréal et iii) hors Québec. Le rapport doit aussi faire état des dépenses totales pour la production originale provenant de l'extérieur du Québec.

Vous trouverez ci-joint le rapport pour notre premier exercice terminé le 31 août 2002

N'hésitez pas à me contacter si des informations supplémentaires vous étaient nécessaires.

Salutations sincères,

Gilbert Morin
Contrôleur, ARTV

p.j.



**Rapport des dépenses reliées à la production originale canadienne
pour l'exercice terminé le 31 août 2002**

(Base de production et base de dépense)

	<i>Coûts selon la base de production</i> 1	<i>Coûts selon la base de dépense</i> 2
I Production originale indépendante		
Toute la production originale indépendante Montréal	831,525	454,263
Toute la production originale indépendante dans les régions hors Montréal	50,000	25,000
Toute la production originale indépendante hors Québec	418,500	209,250 ³
Toute la production originale indépendante	<u>1,300,025</u>	<u>688,513</u>
II Production interne		
Toute la production interne	1,463,758	1,330,308
III Autres productions originales (Productions Radio-Canada et Télé-Québec pour ARTV)		
Toutes les autres productions originales Montréal	31,471	23,735
Toutes les autres productions originales dans les régions hors Montréal	430,626	283,956
Toutes les autres productions originales hors Québec	387,196	218,492
Toutes les autres productions originales	<u>849,293</u>	<u>526,183</u>
<i>Toute la production originale</i>	<u><u>3,613,076</u></u>	<u><u>2,545,004</u></u>
<i>Total de la production originale Montréal</i>	2,326,754	1,808,306
<i>Total de la production originale dans les régions hors Montréal</i>	480,626	308,956
<i>Total de la production originale hors Québec</i>	805,696	427,742
<i>Total de la production originale</i>	<u><u>3,613,076</u></u>	<u><u>2,545,004</u></u>
<i>Production originale Montréal en % du total</i>	64%	71%
<i>Production originale dans les régions hors Montréal en % du total</i>	13%	12%
<i>Production originale hors Québec en % du total</i>	22%	17% ⁴
<i>Total de la production originale</i>	<u><u>100%</u></u>	<u><u>100%</u></u>

Notes :

¹ Base de production : coûts des émissions mises en production dans l'exercice et durant la période de démarrage.

² Base de dépense : coûts de production amortis dans l'exercice. C'est la base cohérente avec les résultats publiés au rapport annuel et aux états financiers.

³ Le CRTC exige qu'au moins 200 000\$ soit consacré à la production originale indépendante canadienne hors Québec (Décision 2000-386 Annexe article 4 c)

⁴ Le CRTC exige qu'au moins 15% des budgets annuels de production originale canadienne soient consacrés à des émissions produites à l'extérieur du Québec (Décision 2000-386 Annexe article 4 c)